



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins

Question au Gouvernement n° 2746

Texte de la question

AVENIR DE LA MÉDECINE GÉNÉRALE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Door, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jean-Pierre Door. Monsieur le ministre du travail, de l'emploi et de la santé, il est évident pour chacun d'entre nous que la médecine ambulatoire libérale de notre pays, qui traverse une crise existentielle sans précédent, est en plein désenchantement.

M. Jean-Paul Bacquet. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Door. Le médecin généraliste d'aujourd'hui n'est plus du tout le même que celui d'hier. Les jeunes acceptent de moins en moins de sacrifier leur vie de famille à un métier qui, pourtant, les passionne. À l'aube d'un choc démographique sans précédent, causé par les départs à la retraite de très nombreux professionnels, non compensés par l'installation de nouvelles générations, la médecine dite de proximité attend désormais une reconnaissance, un cap et surtout des actes.

L'enjeu est évident : il s'agit de structurer un nouveau modèle d'exercice libéral apportant des réponses nouvelles aux questions de l'accès aux soins et de la santé publique. Après les EGOS, la mission Legmann, la mission Vallancien sur les maisons de santé, dernièrement, à la demande du Président de la République, une nouvelle mission de concertation sur la médecine de proximité a été confiée à Mme Élisabeth Hubert.

Monsieur le ministre, vous étiez ce matin en déplacement avec le Président de la République et Mme Hubert.

M. Maxime Gremetz. Ah ça, il en fait, des voyages !

M. Jean-Pierre Door. Je vous remercie de nous faire connaître les grandes orientations, qui seront certainement plus convaincantes que ce qui transparaît des propositions idéologiques du groupe socialiste que vient de nous révéler M. Paul.

Si renouveau et changement il y a, ce doit être dans l'intérêt de la profession, tout en garantissant à nos concitoyens un accès satisfaisant et équitable à l'offre de soins de premier recours. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Xavier Bertrand, ministre du travail, de l'emploi et de la santé.

M. Xavier Bertrand, *ministre du travail, de l'emploi et de la santé*. Monsieur le député, notre objectif premier est de garantir et de renforcer, en de nombreux points du territoire, l'accès aux soins pour nos concitoyens. Que ce soit dans les zones rurales ou dans certains de nos quartiers, nous avons envie et besoin d'avoir davantage de professionnels de santé : des médecins généralistes, bien sûr, mais pas seulement. Il doit également y avoir des infirmières et un masseur kinésithérapeute, par exemple, comme nous l'avons vu ce matin à Orbec, de façon à produire une véritable offre de santé partout. Cela passe par un exercice davantage regroupé sur la base du volontariat...

M. Christian Paul. Tout le monde le sait !

M. Xavier Bertrand, *ministre*. ...mais aussi par un mode de rémunération qui peut évoluer, à titre expérimental dans un premier temps : le paiement à l'acte, auquel peut s'ajouter un forfait, notamment pour la coordination des soins.

M. Jean-Paul Bacquet et M. Pascal Terrasse. Ça, c'est le médecin référent !

M. Xavier Bertrand, *ministre*. Cela passe, enfin, par le financement des structures de maisons de santé - il y a déjà, actuellement, des crédits pour 250 maisons de santé.

Nous souhaitons également permettre une valorisation de la médecine générale en termes de formation, à laquelle nous travaillons avec Nora Berra et Valérie Pécresse.

M. Jean Glavany. Dix ans de perdus !

M. Xavier Bertrand, *ministre*. Sur tous ces sujets, le Président de la République a souhaité s'engager personnellement.

M. Jean Glavany. Ce ne sont que des mots !

M. Xavier Bertrand, *ministre*. Pour simplifier la vie quotidienne et le travail des médecins, nous ne nous contenterons pas de mots, comme certains l'ont fait à une époque (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC*), mais concrétiserons nos intentions par des actes. Très rapidement, avant la fin de cette année, c'est-à-dire dans les semaines qui viennent, j'installerai une instance de concertation avec l'assurance maladie et les représentants des professionnels de santé, et nous prendrons les premières dispositions dès le début de l'année 2011.

Dans un souci de pragmatisme, nous allons revenir sur un certain nombre de modalités de la loi HPST qui n'ont pas été comprises. Nous répondrons ainsi à une attente des professionnels de santé, dont nous avons besoin pour redonner confiance en notre système de santé au bénéfice des patients, de nos concitoyens.

(*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Door](#)

Circonscription : Loiret (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2746

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 2 décembre 2010